

CAF-BAREMES-04/ 2023

Prime à la naissance : 1019,40 €

Prime à l'adoption : 2038,81 €

Allocation de base : 184,81€ à taux plein et 92,40 € à taux partiel

Plafond de ressources 2021				
	Montant à taux plein : 184,81 €		Montant à taux partiel : 92,40 €	
Enfants au foyer	Couple avec 1 seul revenu	Couple 2 revenus ou parent isolé*	Couple avec 1 seul revenu	Couple 2 revenus ou parent isolé*
1	27 654 €	36 546 €	33 040 €	43 665 €
2	33 185 €	42 077 €	39 648 €	50 273 €
3	39 822 €	48 714 €	47 578 €	58 203 €
4	46 459 €	55 351 €	55 508 €	66 133 €
Par enfant en plus	6 637 €	6 637 €	7 930 €	7 930 €

*Si chaque conjoint a des revenus supérieurs à 5 594€

Prestation Partagée d'Éducation de l'enfant (congé parental d'éducation) :

- Cessation totale d'activité : 428,71 €
- Travail < ou = à 50% : 277,14 €
- Travail > à 50% et < ou = à 80 % : 159,87 €

Prestation Partagée d'Éducation de l'enfant majorée : 700,74 €

Complément libre choix du mode de garde :

Assistante Maternelle/ Garde à domicile en emploi direct:

Pour les couples :

Revenus 2021			
Enfants à charge	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21 661 €	48 135 €	48 135 €
2 enfants	24 735 €	54 968 €	54 968 €
3 enfants	27 809 €	61 801 €	61 801 €
4 enfants	30 883 €	68 634 €	68 634 €
Par enfant en +	3074 €	6833 €	6833 €
Montant CMG maximum			
Enfant moins de 3 ans	506,00€	319,07 €	191,41 €
Enfant de 3 à 6 ans	253,00 €	159,56 €	95,71 €

Pour les familles monoparentales, bénéficiaires de l'AEEH et AAH :

Revenus 2021			
Enfants à charge	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	30 326 €	67 389 €	67 389 €
2 enfants	34 630 €	76 955 €	76 955 €
3 enfants	38 934 €	86 521 €	86 521 €
4 enfants	43 238 €	96 087 €	96 087 €
Par enfant en +	4 304 €	9 566 €	9 566 €
Montant CMG maximum			
Enfant moins de 3 ans	657,80 €	414,79 €	248,84 €
Enfant de 3 à 6 ans	328,90 €	207,43 €	124,43 €

15% à la charge de la famille au minimum (salaire plus indemnités d'entretien).

Cotisations à la charge de la CAF :

- 100% pour les assistantes maternelles (si le salaire net par jour ne dépasse pas **56.35 € brut, soit 44.01 € net** (hors frais d'entretien et de repas)
- 50% pour les gardes à domicile : **max 463€** pour les moins de trois ans et **232€** pour les 3 à 6 ans

Complément libre choix du mode de garde :

Micro crèche et Garde à domicile/assistant maternel via structure :

Pour les couples :

Montants mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024)

Âge de l'enfant	Vous avez recours à une crèche familiale ou une structure qui emploie un assistant maternel		
- de 3 ans	765.70 €	638.09 €	510.48 €
de 3 ans à 6 ans	382.85 €	319.05 €	255.24 €
Age de l'enfant	Vous avez recours à une micro-crèche ou à une structure qui emploie une personne à domicile		
- de 3 ans	925.26 €	797.60 €	669.99 €
de 3 ans à 6 ans	462.63 €	398.80 €	335 €

Un minimum de 15% de la dépense restera à votre charge.

Revenus 2021			
Enfants à charge	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21 661 €	48 135 €	48 135 €
2 enfants	24 735 €	54 968 €	54 968 €
3 enfants	27 809 €	61 801 €	61 801 €
4 enfants	30 883 €	68 634 €	68 634 €
Par enfant en +	3074 €	6833 €	6833 €

Pour les familles monoparentales, bénéficiaires de l'AEEH et AAH :

Montants mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024)

Âge de l'enfant	Vous avez recours à une crèche familiale ou une structure qui emploie un assistant maternel		
- de 3 ans	995.41€	829.52 €	663.62 €
de 3 ans à 6ans	497.70 €	414.76 €	331.82 €
Age de l'enfant	Vous avez recours à une micro-crèche ou à une structure qui emploie une personne à domicile		
- de 3 ans	1202.83 €	1036.88 €	870.99 €
de 3 ans à 6ans	601.42 €	518.44 €	435.50 €

Un minimum de 15% de la dépense restera à votre charge.

Revenus 2021			
Enfants à charge	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	30 326€	67 389 €	67 389 €
2 enfants	34 630 €	76 955 €	76 955 €
3 enfants	38 934 €	86 521 €	86 521 €
4 enfants	43 238 €	96 087 €	96 087 €
Par enfant en .	4304€	9566€	9566 €